

Relations élu-administration : créer une coopération durable

Durée de la session : 7 heures

Domaine de formation : ELU0605 – Gestion des ressources humaines

Prérequis : Aucun prérequis

Public : Groupe d'élus

Groupe d'agents

Groupe mixte élus et agents

La qualité de la relation entre les élus et l'administration conditionne directement l'efficacité de l'action publique. Comprendre les rôles de chacun, instaurer une coopération sereine et clarifier les modalités de travail communes constituent des enjeux majeurs du début et du déroulement du mandat. Cette formation vise à donner aux élus les clés pour construire une collaboration durable, respectueuse et performante avec les services municipaux.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Clarifier les rôles, responsabilités et limites respectives des élus et de l'administration.
- Comprendre les logiques professionnelles et culturelles propres aux cadres et agents territoriaux.
- Développer des méthodes de coopération efficaces et respectueuses.
- Structurer des modes de communication internes favorisant la confiance et l'efficacité.
- Savoir piloter une administration sans intervenir dans la gestion opérationnelle.
- Prévenir les tensions et gérer les situations sensibles ou conflictuelles.

Le programme :

Comprendre les rôles de chacun : élus, DGS, cadres, agents

- Rôles et responsabilités des élus : décision, orientation, vision stratégique.
- Le rôle pivot du DGS : traduction politique, coordination et management.
- Les frontières à respecter : non-ingérence dans la gestion administrative.
*** Exercice collectif : étude de cas « Qui fait quoi dans une situation concrète ? ».**

Les clés d'une coopération efficace

- Identifier les attentes réciproques : élus → administration, administration → élus.
- Comprendre les différences de culture professionnelle.
- Créer un climat de confiance : transparence, loyauté, écoute.
*** Exercice collectif : cartographie des irritants et leviers de coopération.**

Organiser le travail commun

- Rythmer les échanges : bureaux, points avec le DGS, réunions de projet.
- Définir les circuits de décision et de validation.
- Formaliser les demandes politiques pour faciliter leur traitement.
*** Atelier pratique : rédaction d'une note politique claire et exploitable pour les services.**

Communiquer efficacement avec l'administration

- Les bonnes pratiques de communication interne.
- Critiquer sans déstabiliser : formuler une demande ou un désaccord.
- Gérer les situations sensibles : retard, incompréhension, tension
*** Jeu de rôle : entretien élu-cadre lors d'un désaccord stratégique.**

Piloter l'action publique sans gérer l'opérationnel

- Fixer une feuille de route politique et suivre son avancement.
- Lire et interpréter les tableaux de bord.
- Faire confiance au savoir-faire administratif : posture de pilotage.
*** Exercice : définir trois priorités politiques et leurs critères de suivi.**

Construire une coopération durable

- Installer des rituels de fonctionnement.
- Anticiper les évolutions et les points de friction potentiels.
- Faire évoluer la relation tout au long du mandat.
*** Exercice individuel : plan d'action « Ma coopération avec l'administration ».**

Les points forts de la formation :

- Animée par un formateur spécialiste des collectivités locales, cette formation repose sur une approche très opérationnelle,
- nourrie d'exemples issus du quotidien des élus et des cadres administratifs.
- Elle vise à favoriser une meilleure compréhension mutuelle et à fournir des outils simples pour instaurer une coopération durable, apaisée et efficace au service du projet municipal.

Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.

- Elle alterne apports théoriques et méthodologique
- Études de cas inspirées de situations réelles.
- Mises en situation et jeux de rôle.
- Travail individuel et collectif.
- Supports pédagogiques remis aux participants.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Ressources pédagogiques :

- Les participants ont accès à un ensemble de ressources pédagogiques numériques : supports projetés, documents d'analyse, études de cas, exercices et fiches méthodologiques.
- Ces ressources sont mises à disposition via l'extranet dédié avant, pendant ou après la formation, selon les besoins.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Les résultats attendus :

- À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation vous sera remise, elle précisera les objectifs visés, les dates, la durée.

Formateur : Monsieur Florian JOUAN

- 15 ans d'expérience dans la sphère publique et politique & enseignant en communication.
- Diplômes : Master en Stratégie et Décision Politique et Publique, certification « Consultant-Formateur ».
- Expériences : élu local, directeur de cabinet, collaborateur au cabinet du président du conseil départemental, attaché parlementaire à l'assemblée nationale, collaborateur stagiaire en cabinet ministériel, directeur de campagne.



Financement et coût : (Tarif exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

■ Tarif – formation intra en présentiel ou en visioconférence – Deux options de financement :

- Par la collectivité (tarif groupe) : moins de 2 000 hab. : 1990 € TTC, de 2 000 à 5 000 hab. : 2 200 € TTC, plus de 5 000 hab : 2 400 € TTC
- Par le DIF ELU 400 € TTC (financement pris en charge par la Caisse des Dépôts).
- Les deux modes de financement DIF ELU et collectivité peuvent être combinés pour diminuer le coût à la charge de la collectivité.

■ Tarif – inscription individuelle en présentiel ou en visioconférence – Deux options de financement :

- 560 € TTC si prise en charge sur le budget de la collectivité
- 400 € TTC facturés à la Caisse des Dépôts (DIF Élu)
 - Inscription individuelle avec mobilisation du DIF Élu : Les élus peuvent s'inscrire directement via la plateforme officielle Mon Compte Formation. Cliquez sur le lien ci-dessous pour accéder à la session et déposer votre demande de financement.
https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/88982928900012_ELU0605-JF-CV0-RelationsElusAd/88982928900012_ELU0605-JF-CV0-RelationsElusAd

Nombre de participants :

- **Formation financée en tout ou partie par le DIF Élu** : conformément à l'arrêté du 12 juillet 2023 relatif au droit individuel à la formation des élus locaux, le nombre maximal de participants financés dans ce cadre est fixé à 15 par session.
- **Formation financée directement par la collectivité** (budget formation des élus) : le nombre de participants est déterminé en concertation avec la collectivité afin de garantir la qualité pédagogique, l'interactivité des échanges et l'atteinte des objectifs. Lorsque l'effectif envisagé dépasse 15 participants, des ajustements de durée, de format ou de modalités pédagogiques peuvent être proposés.
- **Pour les inscriptions individuelles en visioconférence : l'ouverture de cette session est garantie dès la deuxième inscription.**

Modalités et délai d'inscription :

Les inscriptions à cette formation peuvent être réalisées :

- **Par une collectivité dans le cadre d'une formation groupe organisée en intra ou en intercollectivités.** Lorsque cette session est programmée, l'inscription est possible jusqu'à la veille de la formation, sous réserve de places disponibles et de la validation administrative du financement.

- Lorsque cette formation est organisée à la demande d'une collectivité ou d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), la date et les modalités d'organisation sont définies d'un commun accord après validation du devis et de la convention de formation.
- **À titre individuel, notamment dans le cadre du dispositif DIF Élu ou d'un financement par une collectivité.**
 - Pour les inscriptions individuelles réalisées via la plateforme Mon Compte Formation, l'entrée en formation intervient après expiration du délai légal de rétractation de 11 jours ouvrés prévu par les conditions générales d'utilisation de la plateforme.
 - Pour les inscriptions individuelles en visioconférence : **après la finalisation de votre inscription, la date est fixée d'un commun accord, selon vos disponibilités et celles du formateur référent.** Trois plages horaires sont proposées : 9h–12h30, 14h–17h30 ou 18h–21h30.

Accessibilité et référent handicap :

- Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifique pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.
- Le référent handicap de FDEL échangera avec vous sur votre besoin de compensation.

Pour nous contacter :

S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)
Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY
Téléphone fixe : 05 49 71 17 03
Téléphone mobile : 06 71 61 73 49
Adresse électronique : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr
Numéro de SIRET : 88982928900012
Conditions générales de vente sur le site : <https://www.formationdeseluslocaux.fr>



Notre organisme de formation est agréé par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales depuis le 23 mars 2021 pour dispenser des formations aux élus locaux

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine

Mise à jour jeudi 5 mars 2026